



Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Laurence KUNZ intitulée « **L’ACCOMPAGNEMENT PARENTAL DANS LES TROUBLES DEVELOPPEMENTAUX DU LANGAGE ORAL : COMMENT INCLURE LES PARENTS DANS LE PARCOURS DE SOIN DE LEUR ENFANT** ».

Information pratiques :

Dates : 2 et 3 juin 2025

Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h

Nombre d’heures au total : 14heures

Pré-requis :

- Être orthophoniste ou logopède et pouvoir le justifier
- Avoir réalisé le stage sur l’intervention orthophonique dans les troubles développementaux du langage oral

Lieu de formation : CIARUS - 67 000 STRASBOURG

Tarifs : 480 Euros pour les libéraux avec ou sans financement FIFPL / 550 Euros pour les salariés et les libéraux avec un financement DPC

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer pleinement les parents comme partenaires actifs, en leur apprenant à résoudre les difficultés dans leurs interactions avec leur enfant
- Élaborer des plans adaptés aux besoins spécifiques des familles, incluant des sessions structurées pour l’accompagnement parental
- Enseigner aux parents des stratégies pratiques à intégrer dans les interactions quotidiennes pour soutenir le développement du langage de leur enfant
- Former à l’utilisation de la vidéo pour fixer les objectifs d’intervention, observer et ajuster les pratiques parentales et professionnelles

Objectifs opérationnels :

- Collaborer efficacement avec les parents dans le parcours de soin
- Créer et adapter des programmes d’intervention adaptés à leur situation
- Utiliser des techniques pour favoriser le développement du langage oral dans les interactions avec leur enfant
- Intégrer des outils de feedback, comme la vidéo

Méthodes pédagogiques :

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l’intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux difficultés, échange d’expérience, études de cas

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367

auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 1 juin 2025.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par

virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

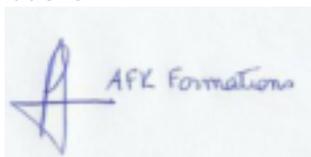
De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations'.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)